

Séance publique du 30 janvier 2026

N° 2026-92

Convocation du 23 janvier 2026

Aujourd'hui vendredi 30 janvier 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loïc FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHEQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

Mme Nathalie DELATTRE à M. Dominique ALCALA

M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHEQUIERE

M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX

M. Nicolas PEREIRA à Mme Béatrice SABOURET

Mme Nadia SAADI à Mme Eve DEMANGE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BONNEFOY à partir de 15h15

M. Thomas CAZENAVE à partir de 15h15

Mme Anne FAHMY à partir de 15h15

Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h15

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h40

M. Stéphane MARI à partir de 16h40

M. Patrick PUJOL à partir de 15h15

M. Michel POIGNONEC à partir de 15h15

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 30 janvier 2026	Délibération
	Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement	N° 2026-92

**Association Villa Valmont - Subvention de soutien au programme événementiel 2026 -
Décision - Autorisation**

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Villa Valmont est le seul espace métropolitain dédié à la création contemporaine écrite (littérature, cinéma, série, BD...) proposant à la fois un accueil en résidence d'auteurs et une saison culturelle de rencontres et d'événements autour de l'art d'écrire.

L'activité de la Villa Valmont s'articule autour de trois axes :

1. Les résidences d'artistes comme principe fondateur de la Villa

La résidence artistique est un temps indispensable à un auteur pour effectuer un travail de recherche et de création, facilité par la mise à disposition d'un lieu de vie et de moyens financiers (bourses de résidence), techniques et humains.

La Villa Valmont est un lieu dédié aux résidences artistiques d'écriture qui propose l'accueil sur un temps long d'auteurs de l'écrit (écrivains, scénaristes, auteurs de BD, dramaturges, comédiens de stand-up...) et d'artistes plasticiens, photographes ou musiciens qui placent le texte et les mots au cœur de leurs projets. Le programme de résidences équilibre l'accueil d'auteurs locaux, nationaux et internationaux, émergents et reconnus, publiés en région ou par de grandes maisons d'édition.

En tant qu'unique lieu de résidences dédié à l'art d'écrire de la Métropole, la Villa ménage des disponibilités pour l'accueil d'artistes invités par des structures et manifestations partenaires de Bordeaux Métropole comme la Fabrique Pola, l'Escale du Livre, Gribouillis, le FIFIB, Chahuts ou le Rocher de Palmer mais aussi l'Été métropolitain organisé par Bordeaux Métropole. Ces coopérations renforcent la vitalité et le dynamisme culturel de la Métropole et offrent de nouvelles possibilités d'actions à ces acteurs culturels reconnus.

Depuis son ouverture, elle a accueilli 101 artistes en résidence, déployé 84 ateliers de médiation in situ et hors les murs et programmé 140 événements culturels (sorties de résidence, performances, rencontres, ateliers grand public, concerts, spectacles, conférences...).

En 2026, la Villa Valmont accueillera 43 artistes en résidence sur des durées allant de 1 semaine à 2 mois et selon des modalités d'accès différentes :

- appel à candidatures de la Villa Valmont,
- invitation de la Villa Valmont en résonance avec la ligne artistique du lieu,
- invitation ou appel à candidature de partenaires,
- candidatures spontanées avec financement déjà assuré par d'autres structures.

2. La médiation sur le territoire

Les principes qui régissent la stratégie de médiation et d'éducation artistique et culturelle (EAC) sur le territoire de la Villa Valmont sont :

- toucher tous les âges de l'apprentissage, de la petite enfance à l'âge adulte en temps scolaire et hors temps scolaire,
- cibler les publics et les zones prioritaires,
- veiller à un équilibre territorial dans le déploiement des actions hors les murs.

3. La programmation événementielle

Dans une logique croisée de soutien, de développement culturel de proximité et de rayonnement du lieu et du territoire, une programmation événementielle avec l'écriture en fil conducteur rythme l'année. Partie intégrante de la vie de la Villa, elle est la garantie de faire de Valmont un lieu ouvert et tourné vers les habitants et de rendre les auteurs, l'écriture et les textes accessibles à un très large public.

Le programme de diffusion repose sur les principes suivants :

- des sorties de résidence et rencontres avec les artistes en résidence,
- des propositions pluridisciplinaires avec l'écriture pour fil conducteur,
- la valorisation de la création contemporaine dans le champ des écritures,
- des petites formes,
- du spectacle vivant uniquement dans le cadre de partenariats, de projets d'auteurs de littérature portés au plateau ou de projets en lien avec la thématique des paysages.

Après presque 3 ans d'activité, la Villa Valmont confirme son statut de projet à la croisée des politiques territoriales, en étant simultanément un acteur du développement culturel de proximité, un opérateur structurant pour la création artistique et littéraire et un levier pour l'attractivité du territoire.

Programme prévisionnel 2026 :

1/ Des sorties de résidence des artistes accueillis durant l'année avec des temps publics programmés in situ et hors les murs sous la forme de rencontres.

2/ Des performances, lectures théâtralisées, projections, lectures musicales, échanges/débats autour du travail en cours des artistes et de leur démarche de création.

Le niveau de subventionnement est pratiquement identique par rapport à celui de 2025. En 2025, la Villa Valmont a organisé 40 résidences et accueilli 61 artistes.

Indicateurs financiers

	Budget 2025	Budget 2026
Charges de personnel / budget global	161 004 € - 61,6 %	168 540 € - 70%
% de participation de BM / Budget global	38 000 € - 14,5 %	38 000 € - 15,8 %
% de participation des autres financeurs / Budget global		
DRAC	38 200 – 14,6 %	33 450 € - 14%
Région	22 000 € - 8,4 %	22 000 € - 9%
Département	40 000 € - 15,3 %	17 000 € - 7%
Autres communes	23 000 € - 8,8 %	23 000 € - 9,5 %

Le budget prévisionnel est détaillé en annexe 2 de la convention.

Le caractère inédit de la Villa Valmont et sa spécificité culturelle unique centrée sur les écritures relèvent un intérêt majeur pour notre collectivité, pour le territoire métropolitain et pour de nombreux partenaires et manifestations culturelles.

Il est proposé d'accorder un soutien à l'organisation de la programmation événementielle 2026 de la Villa Valmont d'un montant de 38 000 € pour un budget global de 239 774 €, soit 15,8 % du budget.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions des articles L.1611-4 et L.5217-2 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération de Bordeaux Métropole n°2011/0778 du 25 novembre 2011 relative à l'évolution des compétences, et notamment l'annexe 5 « soutien et promotion d'une programmation culturelle des territoires métropolitains » ;

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé ;

VU la demande n°2026-00209 formulée par l'association Villa Valmont en date du 9 juillet 2025 ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDÉRANT QUE le projet de la Villa Valmont, au-delà de son intérêt culturel et artistique majeurs, au travers de son impact sur le développement économique de l'agglomération, la cohésion territoriale ainsi que l'image, l'attractivité et le rayonnement de la métropole, touche un public très large sur des lieux de manifestation métropolitains.

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 38 000 € en faveur de l'Association Villa Valmont pour l'organisation et le suivi de son programme événementiel culturel au titre de l'année 2026 ;

Article 2 : d'autoriser, Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions des subventions accordées ;

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice, chapitre 65, article 65748, fonction 311.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 janvier 2026

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------